

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DES LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance **du conseil** de la municipalité régionale de comté des Laurentides, qui s'est tenue le **16 avril 2020**, en visioconférence.

Étaient présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

André Ste-Marie	maire suppléant de la municipalité de Brébeuf
Anne-Guyline Legault	maire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides
Benoit Perreault	maire de la municipalité de Val-Morin
Daniel Charette	maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Denis Chalifoux	maire de la municipalité de Sainte-Agathe-des-Monts
Évelyne Charbonneau	maire de la municipalité d'Huberdeau
Jean-Guy Galipeau	maire de la municipalité d'Amherst
Jean-Philippe Martin	maire de la municipalité de Val-des-Lacs
Jean-Pierre Monette	maire de la municipalité de La Minerve
Kathy Poulin	maire de la municipalité de Val-David
Kimberly Meyer	maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord
Luc Brisebois	maire de la Ville de Mont-Tremblant
Luc Trépanier	maire de la ville de Barkmere
Marc L'Heureux	maire de la municipalité de Brébeuf
Maurice Plouffe	maire de la municipalité de La Conception
Pascale Blais	maire de la municipalité d'Arundel
Pierre Poirier	maire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
Richard Forget	maire de la municipalité de Lantier
Robert Bergeron	maire de la municipalité de Labelle
Steve Perreault	maire de la municipalité de Lac-Supérieur
Steven Larose	maire de la municipalité de Montcalm

formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Marc L'Heureux.

Étaient également présentes : madame Isabelle Daoust, directrice du service des finances et directrice générale adjointe, madame Isabelle Gauthier, directrice du service juridique et des ressources humaines, madame Karine Yanire, adjointe à la direction générale et madame Nancy Pelletier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur Marc L'Heureux souhaite la bienvenue à ses collègues. Le quorum étant constaté, le préfet procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

**2. Rés. 2020.04.8065  
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soumis pour approbation au début de la présente séance soit et est adopté, avec l'ajout du point 21.1, à savoir:

*21.1 Mandat au comité d'analyse pour l'application de la Politique des projets structurants améliorant les milieux de vie – Appel à projets FDT 2020*

**ADOPTÉE**

**3. Suivi**

Aucun suivi n'est présenté.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**4. Direction générale**

**4.1. Rés. 2020.04.8066**

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil des maires tenue en date du 19 mars 2020**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par le conseiller Daniel Charette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance du conseil des maires tenue en date du 19 mars 2020 soit et est ratifié.

**ADOPTÉE**

**4.2. Rés. 2020.04.8067**

**Renouvellement de l'entente de services avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec dans le cadre du projet L'ARTERRE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est signataire d'une entente avec le *Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec* dans le cadre du projet L'ARTERRE, lequel est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du projet L'ARTERRE sur le territoire de la MRC est l'une des principales priorités identifiées au *Plan de développement de la zone agricole*;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pris fin le 31 décembre dernier et qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de celle-ci pour l'année 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par le conseiller Steve Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à intervenir avec le *Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec* dans le cadre du projet L'ARTERRE, en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

**4.3. Rés. 2020.04.8068**

**Autorisation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution n° 2019.04.7750, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté neuf priorités locales dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale* (PAGIEPS);

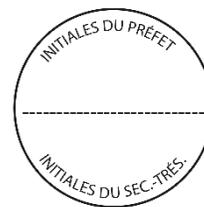
CONSIDÉRANT QUE l'une de ces priorités est la sécurité alimentaire, soit soutenir économiquement et socialement l'autonomie alimentaire auprès des citoyens les plus démunis et assurer l'accessibilité sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, en partenariat avec le *Comité des Communautés des Laurentides*, souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre du PAGIEPS, pour et au nom de quatre organismes, à savoir *Bouffe Laurentienne*, *La Samaritaines*, *Chef à la rescousse* et le *Centre d'action bénévole Laurentides*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kathy Poulin, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise, en partenariat avec le



Comité des Communautés des Laurentides, le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale* (PAGIEPS) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la sécurité alimentaire de quatre organismes, soit *Bouffe Laurentienne, La Samaritaine, Chef à la rescousse* et le *Centre d'action bénévole Laurentides*;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents utiles relatifs à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

5. **Règlements**

6. **Gestion financière**

6.1. **Rés. 2020.04.8069**

**Liste des déboursés pour la période du 17 mars au 8 avril 2020**

Il est proposé par la conseillère Kathy Poulin, appuyé par le conseiller Denis Chalifoux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 17 mars au 8 avril 2020, portant notamment les numéros de chèque 23 931 à 23 985, au montant total de 1 412 635,77\$.

**ADOPTÉE**

6.2. **Rés. 2020.04.8070**

**Nomination d'un vérificateur externe**

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le conseil des maires de la MRC des Laurentides doit nommer un vérificateur externe pour l'année 2020;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Daniel Charette, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Monette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme la société *Amyot Gélinas* à titre de vérificateur externe de la MRC pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

6.3. **Rés. 2020.04.8071**

**Dépôt et approbation du rapport financier consolidé au 31 décembre 2019 de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides ont reçu, pour affichage, l'avis public donné par la directrice générale adjointe et directrice des finances concernant le dépôt des rapports financiers pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, l'avis public a été donné dans les délais prévus, soit au moins cinq jours avant la séance du conseil des maires tenue en date du 16 avril 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Galipeau et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides confirme le dépôt par la directrice générale adjointe et directrice des finances du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, le tout



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

en conformité avec les dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE le conseil des maires de la MRC prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019;

ET

QUE la présente résolution et les deux rapports susmentionnés soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

**6.4. Rés. 2020.04.8072**

**Affectation du surplus, budget révisé et transfert de crédits budgétaires de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a adopté le *Règlement 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*;

CONSIDÉRANT les différents projets en cours ainsi que certains engagements de 2019;

CONSIDÉRANT les obligations de la MRC relativement à la gestion de ses compétences et des organismes apparentés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Benoit Perreault, appuyé par le conseiller André Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise l'affectation du surplus pour un montant de 1 051 913\$ répartis de la façon suivante, à savoir :

55-99200-000 Surplus affecté	355 125 \$
55-99202-000 Surplus affecté – parc linéaire	47 245 \$
55-99203-000 Surplus affecté – administration	10 000 \$
55-99204-000 Surplus affecté – évaluation foncière	291 533 \$
55-99206-000 Surplus affecté – Informatique - réseau	151 222 \$
55-99201-000 Surplus affecté – TPI	86 156 \$
55-99211-000 Surplus affecté – gestion des matières résiduelles	75 632 \$
55-99208-000 Surplus affecté – Environnement	35 000 \$

ET

QUE le conseil des maires adopte également un budget révisé au montant de 225 311\$ pour le présent exercice financier, à même les surplus affectés, selon les paramètres suivants, à savoir :

02-13000-341 Communication – agroalimentaire	38 000 \$
02-13000-419 Hon. Professionnels – FARR	143 733 \$
02-29000-441 Patrouille	10 000 \$
02-45000-412 Honoraires professionnels	33 578 \$

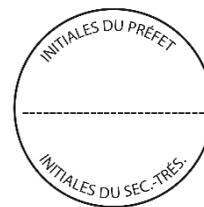
**ADOPTÉE**

**6.5. Rés. 2020.04.8073**

**Dépôt et approbation du bilan des programmes de L'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec**

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente conclue avec la *Société d'habitation du Québec*, la MRC des Laurentides assure la gestion des programmes de *L'amélioration de l'habitat*;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Richard Forget, appuyé par le



conseiller Steve Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve le bilan démontrant que des subventions totalisant 357 357\$ ont été octroyées, au cours de l'année 2019-2020, dans le cadre des programmes de *L'amélioration de l'habitat* que la MRC administre en vertu d'une entente de gestion conclue avec la *Société d'habitation du Québec*.

**ADOPTÉE**

**6.6. Rés. 2020.04.8074**

**Dépôt et approbation de l'état des débours et des encaissements effectués dans le cadre de l'entente de gestion conclue avec la Société d'habitation du Québec pour les programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat**

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'une entente conclue avec la *Société d'habitation du Québec*, la MRC des Laurentides assure la gestion des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette entente, la MRC doit, au plus tard le 30 avril de chaque année, produire un état de ses débours, des encaissements et des engagements effectués au cours de l'année civile précédente;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Ste-Marie, appuyé par le conseiller Benoit Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte l'état des débours et des encaissements effectués et déposés dans le cadre des programmes gouvernementaux d'amélioration de l'habitat de la *Société d'habitation du Québec* pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**7. Gestion des ressources humaines**

**7.1. Dépôt du tableau des embauches**

Conformément à l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, à l'article 8.4 du *Règlement 225-2007 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* et à l'article 3 du *Règlement 314-2015 modifiant les dispositions du règlement 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, voici le dépôt de la liste des personnes ayant atteint la fin de leur période d'essai :

NUMÉRO D'EMPLOYÉ	POSTE	CLASSE	ÉCHELON	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE FIN PÉRIODE D'ESSAI
106	Technicien juridique	11	1	26 août 2019	19 mars 2020

**8. Informatique et télécommunications**

**8.1. Rés. 2020.04.8075**

**Prolongation du contrat de Service Informatique DL inc. visant la prestation de services professionnels en informatique**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ses résolutions n° 2018.11.7651 et 2019.10.7909, le conseil des maires de la MRC des Laurentides octroyait un contrat visant la prestation de services professionnels en informatique à l'entreprise *Services Informatique DL inc.*, laquelle avait présenté la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat viendra à terme le 30 juin prochain et qu'il y a lieu de prolonger le contrat, selon les mêmes termes et conditions, pour une période additionnelle de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Luc Trépanier, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides prolonge le contrat visant la prestation de services professionnels en informatique de l'entreprise *Service Informatique DL inc.* pour une période additionnelle de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, le tout selon les modalités suivantes :

	<b>Prix forfaitaire proposé (excluant les taxes)</b>
<b>Volet 1</b> – Banque d'heures (8 heures par semaine)	14 560 \$
	<b>Taux horaire proposé (excluant les taxes)</b>
<b>Volet 2</b> – Support ponctuel selon les besoins	75 \$
	<b>Prix forfaitaire proposé (excluant les taxes)</b>
<b>Volet 3</b> – Mise en disponibilité en dehors des heures d'ouverture de la MRC des Laurentides	10 216 \$

ET

QUE les sommes susmentionnées soient imputées au poste budgétaire 02-19000-419 – *Honoraires professionnels.*

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement et développement du territoire**

**9.1. Rés. 2020.04.8076**

**Nomination au comité de priorisation concernant l'appel de projets 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Interventions ciblées**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* avec les MRC de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est géré par le service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) dans le cadre de l'entente de fourniture de services inter-MRC;

CONSIDÉRANT QUE le PADF comporte un volet intitulé *Interventions ciblées*, où des sommes sont mises à la disposition des organismes du milieu afin de financer, notamment des activités d'aménagement et d'éducation forestière;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de la région des Laurentides ont convenu d'une répartition régionale de l'enveloppe du volet *Interventions ciblées* en trois sous-régions des Laurentides, soit :

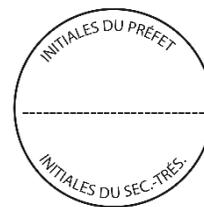
- 52 % - MRC d'Antoine-Labelle
- 22 % - MRC des Laurentides
- 6 % - Les 6 MRC du sud des Laurentides

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer, pour chacune de ces trois sous-régions des Laurentides, un comité d'analyse et de priorisation ayant le mandat de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle les projets à retenir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Évelyne Charbonneau, appuyé par le conseiller Denis Chalifoux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides nomme monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du service de la planification et de l'aménagement du territoire à titre

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**



de membre du *Comité de priorisation du Programme d'aménagement durable des forêts* pour le territoire de la MRC des Laurentides et monsieur Nicolas Joly, directeur du service de l'environnement et des Parcs à titre de substitut.

**ADOPTÉE**

**10. Schéma d'aménagement - Conformité**

**10.1 Rés. 2020.04.8077**

**Approbation des règlements municipaux**

CONSIDÉRANT les règlements déposés par les municipalités, conformément aux articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du service de la planification et de l'aménagement du territoire suite à l'analyse des règlements soumis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pascale Blais, appuyé par le conseiller Denis Chalifoux et résolu à l'unanimité des membres présents

QU'en raison de leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides et aux dispositions du document complémentaire, le conseil des maires de la MRC approuve les règlements suivants:

	No du règlement	Municipalité	Règlement modifié	Objet de la modification	Règlement de concordance	LAU (article obligeant le dépôt du règlement à la MRC)
1	2020-615	Lac-Supérieur	Zonage no. 2015-560 PIA no. 2015-563 PAE no. 2015-564 Usages conditionnels no 2015-565	Permettre les parcs publics dans toutes les zones, normes sur les abris d'abrasifs et clôtures à neige, largeur des quais, et délai de présentation au CCU	N/A	137.2
2	213-2020	Lantier	Zonage No.154-2014	Création de la zone 30I et de la catégorie d'usage Production et transformation du cannabis	N/A	137.2
3	214-2020	Lantier	Construction No. 156-2014	Autoriser des éléments de fortification pour des bâtiments de vente, production et transformation de cannabis	N/A	137.2

**ADOPTÉE**

**11. Terres publiques intramunicipales et terres du domaine de l'État**

**11.1. Rés. 2020.04.8078**

**Dépôt et approbation du rapport d'activités annuel relatif à la Convention de gestion territoriale**

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'une *Convention de gestion territoriale* intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC des Laurentides, celle-ci assume certains pouvoirs et responsabilités concernant la planification, la gestion, la réglementation foncière et forestière sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette convention prévoit notamment que la MRC doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, produire un rapport d'activités annuel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve le rapport d'activités annuel dans le cadre de la *Convention de gestion territoriale* pour l'année 2019.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**ADOPTÉE**

**11.2. Rés. 2020.04.8079**

**Dépôt et approbation du rapport d'activités annuel dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC des Laurentides, celle-ci assume certains pouvoirs et responsabilités en matière de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et gravier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que la MRC doit produire annuellement un rapport d'activités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Denis Chalifoux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve le rapport d'activités annuel dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**12. Gestion des matières résiduelles**

**12.1. Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles tenue en date du 19 novembre 2019**

Le compte rendu de la rencontre du Comité de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles tenue en date du 19 novembre 2019 est déposé à la présente séance du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

**12.2. Rés. 2020.04.8080**

**Autorisation du dépôt d'une demande de subvention à Tricentris dans le cadre du programme Amélioration de la performance 2020**

CONSIDÉRANT le Règlement 338-2018 modifiant le règlement 219-2007 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides ainsi que toutes les villes et municipalités qui la composent se sont engagées, par la signature d'une charte, à réduire la quantité de déchets actuellement enfouis;

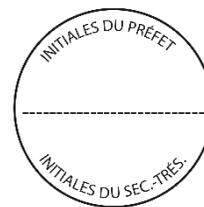
CONSIDÉRANT QUE le bon tri des matières résiduelles est plus difficile dans les multilogements et qu'une campagne de sensibilisation orientée vers leurs enjeux spécifiques serait profitable;

CONSIDÉRANT QUE le site Web traindeviedurable.com de la MRC, qui contient toutes les informations relatives à la gestion des matières résiduelles, est peu connu des citoyens;

CONSIDÉRANT la disponibilité du programme Amélioration de la performance mise en place par Tricentris, afin de participer à la réussite de la collecte sélective et destiné à augmenter la performance du recyclage;

CONSIDÉRANT le versement d'un montant de 0,50\$ par citoyen du programme de Tricentris et que la population de la MRC est de 47 247;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par le



conseiller André Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 23 625,50\$ dans le cadre du programme *Amélioration de la performance 2020* de Tricentris pour le projet d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) au tri des matières résiduelles dans les multilogements et de promotion du site Web [traindeviedurable.com](http://traindeviedurable.com);

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à la présente résolution;

ET

QU'aux fins des présentes, conditionnel à l'octroi de la subvention, le conseil des maires adopte un budget révisé au montant de 23 625,50\$, comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire 01-38149-000 – *Gestion des matières résiduelles*.

**ADOPTÉE**

**13. Environnement et gestion des cours d'eau**

**13.1. Rés. 2020.04.8081**

**Autorisation des projets prévus en 2020 dans le cadre du Programme de soutien financier aux organismes environnementaux**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides reconnaît que les organismes du milieu contribuent de façon significative à la vitalité du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a adopté un montant de 25 000\$ dans le cadre du *Programme de soutien financier aux organismes environnementaux* pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE des projets ont été déposés pour un montant total de 25 000\$ de la part de quatre organismes admissibles au programme, soit le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, la PROMA et les organismes de bassins versants RPNS et Abrinord;

CONSIDÉRANT QUE les projets prévus sont présentés dans le fichier *Programme de soutien financier aux organismes environnementaux – Projets proposés pour 2020*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kimberly Meyer, appuyé par la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE dans le cadre du *Programme de soutien financier aux organismes environnementaux*, le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise les projets prévus en 2020 par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, la PROMA et les organismes de bassins versants RPNS et Abrinord.

**ADOPTÉE**

**13.2. Rés. 2020.04.8082**

**Acceptation de l'offre de services de l'Université de Montréal pour collaborer à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* oblige les MRC à élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques pour le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le plan régional devra identifier les milieux humides et hydriques, décrire les problématiques pouvant les affecter, identifier les sites présentant un intérêt particulier pour la conservation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, déterminer les mesures d'encadrement des activités ainsi qu'élaborer un plan d'action et des mesures de suivi et d'évaluation;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE le fait de répertorier, caractériser et prioriser les milieux naturels du territoire permettra d'améliorer la prise de décisions liées à la planification, la gestion et l'aménagement du territoire, dans un contexte d'utilisation durable de l'environnement et de conciliation des différents usages du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la confection du plan régional des milieux humides et hydriques nécessite la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation détaillés et à jour de ces milieux, et que ce mandat requiert une expertise approfondie venant de l'externe;

CONSIDÉRANT QUE l'Université de Montréal a déposé, le 3 octobre 2019, une offre de services à la MRC des Laurentides intitulée *Saisir la connectivité hydrologique et écologique de la MRC des Laurentides* qui comprendra une caractérisation et une hiérarchisation des milieux naturels ainsi qu'une évaluation des corridors aquatiques et terrestres d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services est au coût total de 91 000\$, dont une contribution de 61 000\$ proviendra de l'Université de Montréal et une contribution de 30 000\$ sera à défrayer par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC sera entièrement défrayée par deux programmes financiers ayant déjà confirmé leur contribution, à savoir le *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (72 000\$) et le *Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques* du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (83 000\$);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kathy Poulin, appuyé par le conseiller Denis Chalifoux et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte l'offre de services de l'Université de Montréal soumise le 3 octobre 2019 et intitulée *Saisir la connectivité hydrologique et écologique de la MRC des Laurentides – Identification et caractérisation*;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles relatifs à la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

#### **13.3. Rés. 2020.04.8083** **Acceptation de l'offre de services du Conseil régional de l'environnement des Laurentides pour collaborer à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques**

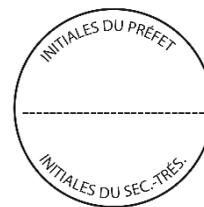
CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* oblige les MRC à élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques pour le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le plan régional devra identifier les milieux humides et hydriques, décrire les problématiques pouvant les affecter, identifier les sites présentant un intérêt particulier pour la conservation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, déterminer les mesures d'encadrement des activités ainsi qu'élaborer un plan d'action et des mesures de suivi et d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le fait de répertorier, caractériser et prioriser les milieux naturels du territoire permettra d'améliorer la prise de décisions liées à la planification, la gestion et l'aménagement du territoire, dans un contexte d'utilisation durable de l'environnement et de conciliation des différents usages du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la confection du plan régional des milieux humides et hydriques nécessite la réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation détaillés et à jour de ces milieux, et que ce mandat requiert une expertise approfondie venant de l'externe;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a déposé,



le 5 mars 2020, une offre de services à la MRC des Laurentides au coût de 7 000\$ et intitulée *Acquisition de connaissances sur les milieux naturels* qui comprendra une compilation des données physiques, chimiques et biologiques concernant les lacs;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC sera entièrement défrayée par deux programmes financiers, à savoir le *Programme de soutien financier aux organismes environnementaux* de la MRC (25 000\$) et le *Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques* du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (83 000\$);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par le conseiller Luc Trépanier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte l'offre de services du Conseil régional de l'environnement des Laurentides soumise le 5 mars 2020 et intitulée *Acquisition de connaissances sur les milieux naturels*;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles relatifs à la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

#### **13.4. Rés. 2020.04.8084**

#### **Acceptation de l'offre de services des organismes de bassins versants RPNS et Abrinord pour collaborer à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* oblige les MRC à élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques pour le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le plan régional devra identifier les milieux humides et hydriques, décrire les problématiques pouvant les affecter, identifier les sites présentant un intérêt particulier pour la conservation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, déterminer les mesures d'encadrement des activités ainsi qu'élaborer un plan d'action et des mesures de suivi et d'évaluation;

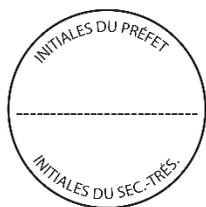
CONSIDÉRANT QUE le fait de répertorier, caractériser et prioriser les milieux naturels du territoire permettra d'améliorer la prise de décisions liées à la planification, la gestion et l'aménagement du territoire, dans un contexte d'utilisation durable de l'environnement et de conciliation des différents usages du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la confection du plan régional des milieux humides et hydriques nécessite des consultations et de la concertation à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la MRC des Laurentides afin de considérer les limites des bassins versants, et que ce mandat requiert une expertise approfondie venant de l'externe;

CONSIDÉRANT QUE les organismes de bassins versants RPNS et Abrinord ont déposé, le 5 mars 2020, une offre de services à la MRC au coût de 24 970\$ plus les taxes applicables et intitulée *Élaboration d'une stratégie de concertation sur les milieux humides et hydriques des bassins versants de la MRC des Laurentides* qui comprendra des consultations pour acquérir des données sur les milieux humides et hydriques et de la concertation technique et stratégique au niveau régional;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC sera entièrement défrayée par trois programmes financiers, à savoir le *Programme de soutien financier aux organismes environnementaux* de la MRC (25 000\$), le *Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques* du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (83 000\$) et le *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (72 000\$);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par le conseiller Jean-Guy Galipeau et résolu à l'unanimité des membres présents



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte l'offre de services des organismes de bassins versants RPNS et Abrinord soumise le 5 mars 2020 et intitulée *Élaboration d'une stratégie de concertation sur les milieux humides et hydriques des bassins versants de la MRC des Laurentides*;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles relatifs à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**14. Culture et patrimoine**

**14.1. Rés. 2020.04.8085**

**Octroi des montants dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2018-2020 suivant les appels de propositions et candidatures du 19 mars 2020**

CONSIDÉRANT l'*Entente de développement culturel 2018-2020* intervenue entre la MRC des Laurentides et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, des montants sont réservés en 2020 pour des appels à propositions et à candidatures pour les actions qui y sont inscrites en lien avec le patrimoine, la médiation culturelle et l'appropriation de la culture sur le territoire, la vitalisation des activités culturelles et la bonification des camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE les quatre appels à propositions et à candidatures lancés auprès des villes et municipalités locales se sont terminés le 19 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE des propositions admissibles furent présentées par les villes et municipalités locales de la MRC pour les appels n° 2020-001, 2020-002, 2020-003 et 2020-004;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection fut formé, a analysé les propositions et soumis ses résultats auprès du *Comité de la politique culture de la MRC des Laurentides* afin que celui-ci formule des recommandations au conseil des maires, en vertu des objectifs stipulés à l'entente et des critères de sélection établis aux termes des appels à propositions et à candidatures;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel à propositions n° 2020-004, seulement sept propositions ont été déposées sur une capacité de dix, laissant ainsi disponible un montant de 3 000\$;

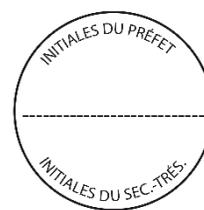
CONSIDÉRANT QUE sur les trois propositions ayant obtenu les plus hauts pointages dans le cadre de l'appel à propositions n° 2020-001, deux de celles-ci ont une notation similaire et qu'il manquerait un montant de 3 375\$ afin que les trois propositions soient réalisées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steven Larose, appuyé par la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides, dans le cadre des appels à propositions et à candidatures découlant de l'*Entente de développement culturel 2018-2020* (EDC) du ministère de la Culture et des Communications, s'engage à octroyer les montants suivants, à savoir :

<b>Appel à propositions n° 2020-001</b>		
<b>Réalisation d'une activité favorisant l'identification, la préservation et la mise en valeur du patrimoine (Réf. Objectif 1, moyen 1 de l'EDC)</b>		
<b>Promoteur</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant octroyé</b>
Municipalité de Val-David	Cartes postales commémoratives	3 375\$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**



Municipalité de Val-Morin	Capsules du Patrimoine	3 375\$
Municipalité de La Minerve	Histoire du Club Chapleau	3 375\$

**Appel à propositions n° 2020-002**

Réalisation d'une activité de médiation culturelle active dans le but de soutenir la culture tout en répondant aux besoins d'attraction, de rétention, d'implication citoyenne et de sentiment d'appartenance dans les municipalités (*Réf. Objectif 5, moyen 1 de l'EDC*)

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Brébeuf	Rêver en forêt	5 000\$
Municipalité de Val-David	Abécédaire patrimonial	5 000\$
Municipalité de La Minerve	Œuvres collectives	2 500\$
Ville de Mont-Tremblant	Classe de maître avec Alexandre Da Costa	2 500\$

**Appel à propositions n° 2020-003**

Bonification de l'offre en loisirs culturels en intégrant des ateliers culturels ou littéraires à l'offre des camps de jour (*Réf. Objectif 4, moyen 1 de l'EDC*)

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité d'Amherst	Murale collective	1 000\$
Municipalité de Val-David	Art du portrait intergénérationnel	1 000\$
Municipalité de Labelle	Jam Expérience	1 000\$
Municipalité de Brébeuf	Murale collective	1 000\$
Municipalité de Lac-Supérieur	Murale	1 000\$

**Appel à propositions n° 2020-004**

Réalisation d'une activité de médiation culturelle active ou de loisirs culturels dans le but de soutenir la vitalisation de la culture (*Réf. Objectif 6, moyen 1 de l'EDC*)

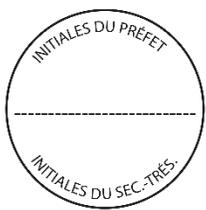
Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de La Minerve	Rallye-Livres	1 000\$
Municipalité de Montcalm	Mon paysage à moi – Phase 2	1 000\$
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré	Murale en trois tableaux	1 000\$
Municipalité de Val-David	Contes ludiques	1 000\$
Municipalité de Val-Morin	Des visages et des mots	1 000\$
Municipalité d'Arundel	Tempo famille	1 000\$
Ville de Mont-Tremblant	Ton impression me parle	1 000\$

QUE le conseil des maires de la MRC autorise le transfert d'un montant de 3 000\$ de l'objectif 6, moyen 1 (appel à propositions n° 2020-004) de l'EDC vers l'objectif 1, moyen 2 de l'EDC (appel à propositions n° 2020-001) pour la réalisation des trois projets retenus en patrimoine;

QUE le conseil des maires de la MRC autorise également que le montant manquant de 375\$ pour la réalisation du troisième projet en patrimoine soit pris à même l'excédent budgétaire de l'objectif 2, moyen 1 de l'EDC;

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les différents protocoles d'ententes à intervenir entre la MRC et les promoteurs des projets retenus.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

**ADOPTÉE**

**15. Sécurité publique**

**16. Service de l'évaluation foncière**

**17. Corporation de développement économique (CDÉ)**

**17.1. Rés. 2020.04.8086**

**Dépôt et approbation du rapport financier de la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 4.8 de l'entente de délégation intervenue entre la MRC des Laurentides et la *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides*;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Monette, appuyé par le conseiller Steve Perreault et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2019 de la *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides* (CDE), lequel a été approuvé par son conseil d'administration en date du 25 mars 2020.

**ADOPTÉE**

**17.2. Rés. 2020.04.8087**

**Dépôt et approbation de la Politique d'investissement pour le Fonds d'investissement local Laurentides (FILL)**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 4.8 de l'entente de délégation intervenue entre la MRC des Laurentides et la *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides*;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Benoit Perreault, appuyé par le conseiller Maurice Plouffe et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides prenne acte du dépôt et entérine le contenu de la *Politique d'investissement du Fonds d'investissement local Laurentides*, et ce, en conformité au cadre normatif du *Fonds local d'investissement* (FLI) et aux exigences du *Fonds local de solidarité* (FLS).

**ADOPTÉE**

**17.3. Rés. 2020.04.8088**

**Demande de prolongation du Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration**

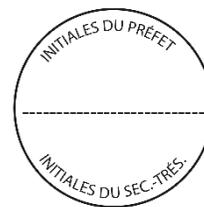
CONSIDÉRANT la convention d'aide financière intervenue entre la MRC des Laurentides et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité*;

CONSIDÉRANT QU'en raison des mesures préventives reliées à la COVID-19, certaines actions n'ont pu être réalisées par la *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides* dans le cadre de la Stratégie Emploi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au MIFI une prolongation à ce programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Poirier, appuyé par le conseiller Daniel Charette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides approuve et entérine le dépôt d'une demande de prolongation auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation



et de l'Intégration dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité*.

**ADOPTÉE**

**17.4. Rés. 2020.04.8089**

**Autorisation de signature du contrat de prêt dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)**

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'une entente de délégation, la MRC des Laurentides a désigné la *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides* comme organisme mandataire en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, lequel vise à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la MRC recevra un prêt d'un montant maximal de 854 450\$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Steve Perreault, appuyé par le conseiller Daniel Charette et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises du Québec*, ainsi que tout autre document utile à la présente résolution;

ET

QUE le conseil des maires de la MRC délègue la gestion du nouveau programme à la *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides*.

**ADOPTÉE**

**17.5. Rés. 2020.04.8090**

**Dépôt et adoption de la Politique d'investissement dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et création d'un comité (COVID-19)**

CONSIDÉRANT QU'aux termes d'une entente de délégation, la MRC des Laurentides a désigné la *Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides* (CDE) comme organisme mandataire en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, lequel vise à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19;

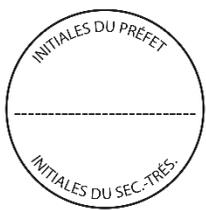
CONSIDÉRANT QU'une *Politique d'investissement d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* doit être adoptée afin de définir les termes et conditions relatives à l'application du programme susmentionné;

CONSIDÉRANT QU'un comité doit également être formé afin d'analyser les différentes demandes de financement provenant des entreprises sur le territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Maurice Plouffe, appuyé par le conseiller Luc Trépanier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides prenne acte du dépôt et adopte la *Politique d'investissement d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) de la MRC des Laurentides*;

ET



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

QU'un comité soit formé afin de voir à l'application de cette politique, lequel sera composé les membres suivants, à savoir :

<b>Membres</b>
M. Marc L'Heureux <i>Préfet et maire de la municipalité de Brébeuf</i>
M. Yvan G. Paradis <i>Avocat et président du conseil d'administration de la CDE</i>
M. Gabriel Savard <i>Association de villégiature de Tremblant</i>

**ADOPTÉE**

**18. Organismes apparentés**

**18.1. Parc linéaire Le P'tit Train du Nord et Corridor aérobique**

**18.1.1. Rés. 2020.04.8091**

**Autorisation de signature d'une entente pour l'entretien estival du parc linéaire Le P'tit Train du Nord et du Corridor aérobique par le Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a obtenu de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique la possession de l'emprise ferroviaire désaffectée du corridor Saint-Jérôme/Mont-Laurier, communément appelé *Le P'tit Train du Nord*, en vue de sa conversion à des fins publiques;

CONSIDÉRANT QUE le 31 octobre 1996, la MRC des Laurentides a signé des baux de locations d'une durée de 60 ans aux fins d'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur *Le P'tit Train du Nord* et le *Corridor aérobique*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'un des baux signés entre le gouvernement du Québec et la MRC, celle-ci s'est engagée à entretenir le terrain et la piste multifonctionnelle du parc linéaire *Le P'tit Train du Nord*;

CONSIDÉRANT QUE le *Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides* (PEMRCL) est un organisme sans but lucratif;

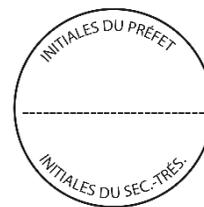
CONSIDÉRANT QUE depuis sa constitution, le PEMRCL a notamment pour objet la mise en valeur et la promotion du développement durable, de l'environnement et des attraits touristiques, en plus d'avoir développé une expertise en aménagement et entretien des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la MRC entend confier au PEMRCL la responsabilité de procéder à l'entretien estival du terrain et de la piste multifonctionnelle du parc linéaire *Le P'tit Train du Nord* entre la limite de la Ville de Sainte-Adèle et la municipalité de Val-Morin et la limite de la municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC entend également confier au PEMRCL la responsabilité de procéder à l'entretien estival du terrain et de la piste multifonctionnelle du *Corridor aérobique* entre la limite des municipalités de Saint-Adolphe-d'Howard et de Montcalm et la limite de la municipalité d'Amherst à la rencontre de la route provinciale 323, le tout à l'exception de la portion dudit *Corridor aérobique* situé dans la municipalité du Lac-des-Seize-Îles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau, appuyé par le conseiller Steven Larose et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente à intervenir avec le *Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides* pour l'entretien estival du parc linéaire *Le P'tit Train du Nord* et du *Corridor aérobique*.



**ADOPTÉE**

**18.2. Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides**

**18.2.1. Rés. 2020.04.8092**

**Dépôt et approbation du rapport d'activités annuel et du rapport financier du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides**

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Martin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides accepte et approuve le rapport d'activités annuel, de même que le rapport financier du *Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides* pour l'année 2019.

**ADOPTÉE**

**18.2.2. Rés. 2020.04.8093**

**Autorisation de signature d'une entente définissant les mandats du Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Convention de gestion territoriale* intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que la MRC des Laurentides, celle-ci s'est vue confier des pouvoirs et responsabilités en matière de planification et de gestion foncière sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le site de l'ancienne station piscicole de Saint-Faustin, ainsi que l'ancien *Centre touristique et éducatif des Laurentides* font partie des immeubles délégués à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE depuis les dernières années, des développements ambitieux sont envisagés pour ces sites et qu'il est important de veiller à la bonne marche du parc et à la viabilité économique de ces sites;

CONSIDÉRANT également les besoins d'entretien ménager et de réparations mineures du bâtiment de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il est important de dresser, par le biais d'un protocole d'entente, les rôles et responsabilités du *Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides* (PEMRCL) afin de s'assurer du bon entretien des infrastructures des deux sites;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente se fonde sur les dispositions des articles 14.3 et 14.4 du *Code municipal du Québec*, permettant à une MRC de conclure une telle entente avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du conseil d'administration du PEMRCL;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Perreault, appuyé par la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents

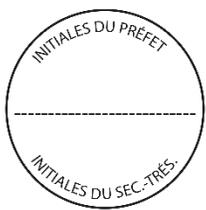
QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente définissant les mandats du *Parc Écotouristique de la MRC des Laurentides* pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**18.3. Transport Adapté et Collectif des Laurentides**

**18.3.1. Rés. 2020.04.8094**

**Autorisation du dépôt d'une demande de subvention par le Transport adapté et collectif des Laurentides dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Laurentides

CONSIDÉRANT QU'aux termes de son règlement numéro 258-2011, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard de l'ensemble des villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est l'organisme mandataire pour le transport adapté et que *Transport adapté et collectif des Laurentides* (TACL) est l'organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est signataire d'une entente avec TACL pour assurer les services de transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports dispose d'un programme intitulé *Programme de subvention au transport adapté*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté, aux termes de la résolution n° 2019.11.7954, à même son budget, les prévisions budgétaires 2020 pour le service de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la MRC contribue aux services de transport adapté pour un montant de 160 133,35\$, alors que la MRC des Pays-d'en-Haut y contribue pour un montant de 146 897,50\$, tel qu'adopté aux prévisions budgétaires 2020 du TACL;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Galipeau, appuyé par la conseillère Kimberly Meyer et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise *Transport adapté et collectif des Laurentides* (TACL) des Laurentides à déposer, pour et au nom de la MRC, une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté*;

ET

QUE la directrice générale du TACL soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

### **ADOPTÉE**

#### **18.3.2. Rés. 2020.04.8095**

##### **Autorisation du dépôt d'une demande de subvention par le *Transport adapté et collectif des Laurentides* dans le cadre du *Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subventions au transport collectif régional***

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est signataire d'une entente avec *Transport adapté et collectif des Laurentides* pour assurer les services de transport en commun intermunicipal;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a élaboré un programme intitulé *Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subventions au transport collectif régional*;

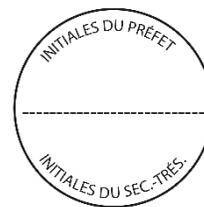
CONSIDÉRANT QUE la MRC a contribué aux services de transport en commun intermunicipal pour un montant de 146 845\$ pour l'année 2019 et qu'elle prévoit contribuer pour un montant de 289 618\$ en 2020, tel qu'indiqué au budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE les revenus provenant des usagers pour les services de transport en commun intermunicipal ont été de 666 515\$ en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les déplacements totaux pour la zone centre en 2019 ont été de 145 293 passages sur l'ensemble du territoire desservi, soit sur le territoire de la MRC des Laurentides et celle des Pays-d'en-Haut, et que les déplacements réalisés en 2020 sont impossibles à estimer en ce moment, soit en situation de pandémie où seuls les déplacements essentiels sont autorisés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Daniel Charette, appuyé par le conseiller Pierre Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides autorise le *Transport adapté et*



*collectif des Laurentides* à adresser une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du *Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subventions au transport collectif régional*, pour la gestion et l'exploitation des services de transport en commun intermunicipal sur le territoire de la MRC au montant maximum admissible de 350 000\$, et plus selon le programme 2020.

**ADOPTÉE**

**18.3.3 Rés. 2020.04.8096**

**Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Transport adapté et collectif des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence en matière de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration de compétence implique une désignation de représentant au sein de l'organisme *Transport adapté et collectif des Laurentides* (TACL);

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux de cet organisme prévoient que la MRC possède trois sièges, lesquels doivent être nommés par résolution du conseil des maires;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2019.11.7945 adoptée par le conseil des maires concernant la nomination des membres au sein du conseil d'administration du TACL;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la municipalité de Lantier souhaite mettre un terme à son mandat et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Benoit Perreault, appuyé par la conseillère Évelyne Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides procède à la nomination des membres suivants au conseil d'administration du *Transport adapté et collectif des Laurentides*, à savoir :

Siège	Membre	Durée
1. Élu	M. Robert Bergeron <i>Maire de la municipalité de Labelle</i>	Année 2019-2021
2. Élu	M. Daniel Charette <i>Maire de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac</i>	Année 2020-2021
3. Élu	M. Steve Perreault <i>Maire de la municipalité de Lac-Supérieur</i>	Année 2019-2021

**ADOPTÉE**

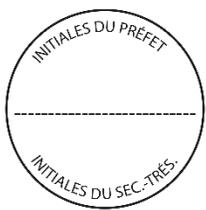
**19. Dépôt de documents**

**20. Bordereau de correspondance**

**21. Ajouts**

**21.1. Rés. 2020.04.8097**

**Mandat au comité d'analyse pour l'application de la Politique des projets structurants améliorant les milieux de vie – Appel à projets FDT 2020**



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale  
de comté des Laurentides**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution n° 2020.03.8035, le conseil des maires de la MRC des Laurentides a octroyé des subventions dans le cadre de l'appel à projets structurants améliorant les milieux de vie sur le territoire de la MRC des Laurentides du *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle de la COVID-19, certains projets ne pourront être réalisés selon les échéanciers préalablement convenus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de redistribuer un montant de 36 500\$ aux projets retenus et qui pourront être réalisés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kathy Poulin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Martin et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides mandate le comité d'analyse formé pour l'application de la *Politique des projets structurants améliorant les milieux de vie* à redistribuer la somme de 36 500\$ au sein des différents projets déjà analysés et acceptés;

ET

QU'un montant de 36 500\$ soit affecté dans le cadre du *Fonds Régions et Ruralité, volet 2 : Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* pour les projets déjà acceptés dans l'appel à projets 2020, mais reportés à cause de la situation de la COVID-19.

**ADOPTÉE**

**22. Période de questions**

**23. Rés. 2020.04.8098  
Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Robert Bergeron, appuyé par le conseiller Richard Forget et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance soit et est levée, il est 19 h 10.

**ADOPTÉE**

---

Marc L'Heureux  
Préfet

---

Nancy Pelletier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière